

FORMATION 2022

L'Agroforesterie intra-parcellaire en élevage de ruminants

OBJECTIFS :

Accroître la robustesse et la résilience du système fourrager, du troupeau au changement climatique en intégrant des arbres en intra parcellaire.



CALENDRIER & RYTHME DES APPRENTISSAGES :



#1 À distance en autonomie
[3h de travail personnel]



à partir du 4 octobre démarrage des apprentissages à distance : vidéos, documents, quizz



#2 À distance en visioconférence



Mardi 11 octobre 11h-12h30 : échanges & approfondissements



#3 Sur le dispositif INRAE OASYS, lieu-dit Les Verrines à Lusignan



Mardi 18 octobre 14h-17h : échanges sur le terrain

Durée totale de la formation : 7h30 = 1 jour

PROGRAMME POINTS CLEFS :

- Plus-value de l'arbre sur la production herbacée de la prairie, les performances zootechniques
- Potentialités de arbres fourragers : biomasse, valeurs nutritives, appétence
- Caractéristiques des essences d'arbres, adaptabilité pédo-climatiques, mode de valorisation, techniques de plantation et d'entretien, formes de taille

>>> en savoir + : Cf. Programme détaillé ci-après

INTERVENANTS :

- Samuel FICHET, technicien Prom'haies, expert en implantation et entretien d'arbres et de haies
- Sandra NOVAK, INRAe UE FERLUS, responsable de l'expérimentation-système OASYS intégrant l'impact des arbres
- Philippe DESMAISON, technicien élevage BIO Nouvelle-Aquitaine

Renseignements

Philippe DESMAISON,
technicien élevage BIO Nouvelle-Aquitaine
06.21.31.32.65
p.desmaison79@bionouvelleaquitaine.com



Merci de valider votre inscription au plus tard le 7 octobre 2022

Inscription en ligne



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •
région Régionale d'Agriculture Biologique



• RÉPUBLIQUE FRANÇAISE •

PROGRAMME DETAILLE :

Séquence #1 à distance en apprentissage autonome entre le 4/10 et 11/10 [3h]:

- L'agroforesterie intra-parcellaire : de quoi parle t-on ? [Vidéo 30']
- La production fourragère herbacée en parcelle agroforestière [Diaporama commenté+Quizz]
 - Impact de la fermeture de la canopée et de la densité d'arbres sur la productivité de l'herbe, la flore, la qualité de l'herbe, le calendrier de la production d'herbe
- Le potentiel des arbres fourragers
 - Valeurs nutritives et concentrations en tannins des principales espèces d'arbres implantés en agroforesterie [Diaporama commenté 30']
 - Utilisation fourragère du mûrier blanc
 - ✓ En têtard [Vidéo 18']
 - ✓ En cépée 50 cm pâturée [Vidéo 6' + lecture article 15']
- La plantation agroforestière : organisation d'un chantier et technique de plantation. [Vidéo 11'+documents techniques]

Séquence #2 à distance en visio le 11/10 [1h30] :

- La production de biomasse par les arbres valorisables par les ruminants.
- L'impact zootechnique et sur le bien-être animal d'une parcelle agroforestière.
- Echanges par rapport aux activités précédentes et approfondissement.

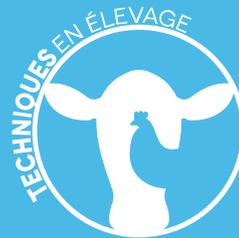
Séquence #3 en présentiel sur le dispositif INRAE OASYS à Lusignan le 18/10 14h-17h [3h00] :

- Caractéristiques des essences d'arbres :
 - mode de valorisation, aptitudes à croître selon les milieux, plus-value des associations d'espèces
 - Essences pour favoriser les pollinisateurs et la faune auxiliaire des cultures ou des prairies
- Appétence, préhensibilité des espèces d'arbres et comportement alimentaire observées in situ et en général
- Les différentes formes des arbres : haut-jet, têtards, arbres émondés, cépées, taillis (courte rotation, très courte rotation), haies
- Approfondissements sur la plantation
- L'entretien des arbres : les techniques de taille, les protections durables et efficaces, maîtrise de l'enherbement



FORMATION

L'Agroforesterie intra-parcellaire en élevage de ruminants



TARIF :

- **20 € pour la journée** de formation (=7h30) pour les agriculteurs adhérent du réseau BIO et éligibles à VIVEA
- pour les autres publics, se reporter aux conditions générales (ne pas hésiter à contacter le service formation)

Renseignements administratifs : Service formations BIO NA
05.49.29.17.18 - serviceformations@bionouvelleaquitaine.com

CONDITIONS GENERALES :

	TARIFS	FINANCEMENT DE LA FORMATION	DEMARCHES A EFFECTUER
Agriculteur.	Adhérent réseau BIO 20 € / Jour	VIVEA* Crédit d'Impôt	Pour bénéficier du Crédit d'Impôt vous devez utiliser la déclaration spéciale Cerfa n°12635*01 et conserver les attestations de stages et factures des formations.
Ayant droit VIVEA (cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial). Candidat à l'installation remplissant les trois conditions suivantes : - Suivre un PPP (Plan de professionnalisation personnalisé). - Que la formation pour laquelle il s'inscrit soit mentionnée dans le cadre de son PPP. - Présenter une attestation confirmant le non financement de la formation par un autre organisme (pôle emploi, conseil régional...).	Adhérent réseau BIO 20 € / Jour	VIVEA	Si vous êtes candidat à l'installation vous devez : 1 – Vous inscrire dans le PPP. 2- Faire inscrire votre formation dans le PPP. 3 – Prouvez que vous n'avez aucun autre financement que VIVEA pour la formation.
Candidat à l'installation non ayant droit VIVEA (ne répondant pas aux trois conditions ci-dessus).	Nous consulter	- Pôle Emploi. - Conseil Régional. - Autre ...	Se renseigner sur les financements possibles pour votre formation.
Salarié	Employeur adhérent réseau BIO 200 € / Jour Employeur non adhérent réseau BIO 300 € / Jour	OCAPIAT	Votre employeur doit faire une demande auprès d'Ocapiat
Retraité	Adhérent réseau BIO 200€/jour Non adhérent réseau BIO 300€/jour		

CONDITIONS D'ACCES (adhérent du réseau BIO NA) :

Seuls les agriculteurs, ayant droits et candidats à l'installation adhérents au réseau Bio Nouvelle-Aquitaine ou à un GAB (réseau FNAB) peuvent accéder à nos formations. Toutefois, les formations de la rubrique « conversion » sont accessibles à tous, adhérents et non adhérents au réseau. Au moment de l'inscription à la formation, si vous n'êtes pas adhérent, nous vous proposons de remplir et de renvoyer un bulletin d'adhésion à votre structure bio départementale. Si à l'issue de la formation votre adhésion n'était pas effective, nous nous réservons le droit de vous adresser en plus de la facture correspondant aux frais de formation, votre facture d'adhésion à acquitter pour l'année en cours..

CONNAÎTRE SA SITUATION VIVEA (Etat de vos droits):

Agriculteur, conjoint collaborateur, aide familial, candidat à l'installation ayant droit VIVEA, ATTENTION car votre « crédit » VIVEA est plafonné à 2 250 €/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr ou sur l'application mobile et créez votre compte.



• BIO NOUVELLE-AQUITAINE •
Fédération Régionale d'Agriculture Biologique



• RÉPUBLIQUE FRANÇAISE •

ACCES aux séquences de la formation:



#1 À distance en autonomie



à partir du 4 octobre démarrage des apprentissages à distance : vidéos, documents, quizz [durée 3h]

Les documents d'apprentissages sont transmis via un courriel avec un lien pour télécharger les documents à partir du 4 octobre et dès que l'inscription en ligne est effective.



#2 À distance en visioconférence



Mardi 11 octobre 11h-12h30 : échanges & approfondissements

Le lien pour la visioconférence est envoyé à minima 1 jour en amont. L'outil utilisé est GoToMeeting. A minima, il faut disposer d'un ordinateur équipé d'un micro et d'une connexion internet pour participer.



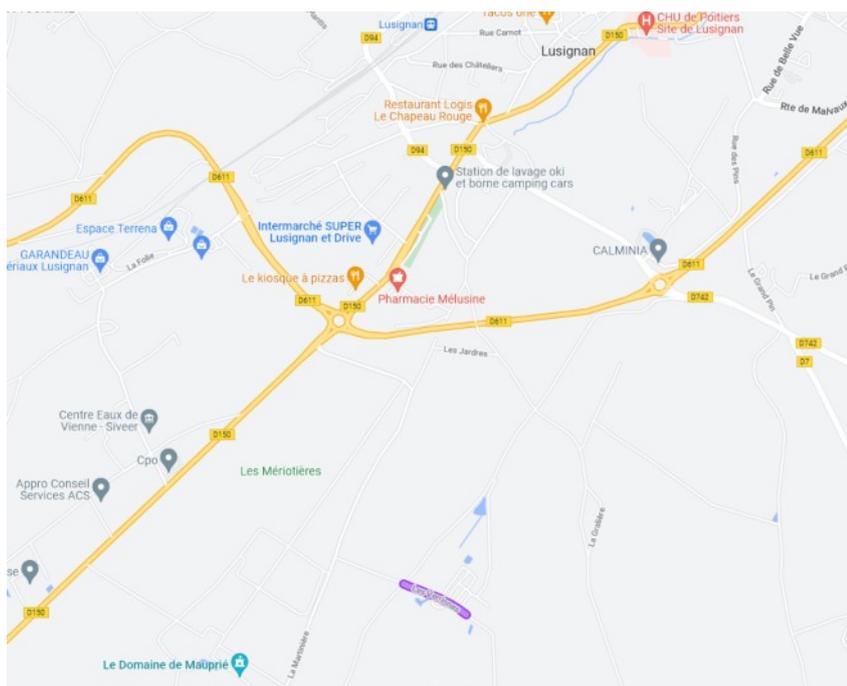
#3 Sur le dispositif INRAE OASYS, lieu-dit Les Verrines à Lusignan

Plan d'accès

Coordonnées GPS 46.418451, 0.117046



Mardi 18 octobre 14h-17h : échanges sur le terrain



Renseignements

Philippe DESMAISON,
technicien élevage BIO Nouvelle-Aquitaine
06.21.31.32.65
p.desmaison79@bionouvelleaquitaine.com



BIO NOUVELLE-AQUITAINE
région Régionale d'Agriculture Biologique

